

17. Mise en œuvre du caoutchouc naturel ou synthétique :

**Tableau 11. Valeurs limites pour les émissions de COVNM
provenant de la mise en œuvre du caoutchouc naturel ou synthétique**

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite (mg C/Nm ³)	Valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM (% de solvant utilisé)
Installations nouvelles et installations existantes : mise en œuvre du caoutchouc naturel ou synthétique	> 15	20 ^{a/ b/}	25 ^{a/ c/}

a/ On peut appliquer une valeur limite totale de 25 % de solvant utilisé au lieu de la limite de concentration dans les gaz résiduaires et de la valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM.

b/ Lorsque les techniques employées permettent de réutiliser le solvant récupéré, la valeur limite est portée à 150 mg C/Nm³.

c/ La valeur limite pour les émissions fugaces n'inclut pas les solvants vendus avec les préparations en récipient scellé.

18. Nettoyage de surfaces :

**Tableau 12. Valeurs limites pour les émissions de COVNM
provenant du nettoyage de surfaces**

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite	Valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM (% de solvant utilisé)
Installations nouvelles et installations existantes : nettoyage de surfaces au moyen des substances mentionnées à l'alinéa w) du paragraphe 3	1 - 5	20 mg de composé/Nm ³	15
	> 5	20 mg de composé/Nm ³	10
Installations nouvelles et installations existantes : autres nettoyages de surfaces	2 - 10	75 mg C/Nm ^{3 a/}	20 ^{a/}
	> 10	75 mg C/Nm ^{3 a/}	15 ^{a/}

a/ Les installations pouvant démontrer à l'autorité compétente que la teneur moyenne en solvant organique de toutes les substances utilisées pour le nettoyage ne dépasse pas 30 % en masse sont dispensées de l'application de ces valeurs.